

DECRET N° 83-3 du 5 janvier 1983

portant nomination des Membres des Assemblées
Générales et des Conseils d'Administration de
la Société Bénino-Arabe-Libyenne de Pêche
Maritime (BELIPECHE) et de la Société Agro-
Animale Bénino-Arabe-Libyenne (SABLI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 79-112 du 18 Mai 1979 portant nomination des Membres des
Assemblées Générales et des Conseils d'Administration de la BELIPECHE
et de la SABLI ;

VU le décret N° 81-190 du 30 Juin 1981 portant attribution, organisation et
Fonctionnement du Ministère des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la
Pêche ;

SUR proposition du Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 29 Décembre 1982,

DECRETE :

Article 1er.— Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 79-112
du 18 Mai 1979 en ce qui concerne les nominations au niveau des Assemblées
Générales et des Conseils d'Administration de la BELIPECHE et de la SABLI.

Article 2.— Sont nommées dans les fonctions ci-après, les personnes dont les
noms suivent :

I - A la Société Bénino-Arabe-Libyenne de Pêche Maritime (BELIPECHE)

* Conseil d'Administration

— Président : Camarade Laurent FAGBOHOUN

— Membres : Camarades Abdoulaye MAMA DJIMA et
Paul DOSSOU.

* Commissaire aux Comptes

- Camarade Simone DARBOUX

* Membres de l'Assemblée Générale

Camarades : - Laurent FAGBOHOUN

- Abdoulaye MAMA DJIMA

- Paul DOSSOU

- Daouda DJABOUTOUBOUTOU

- Edmond CAKPO TOZO.

II - A la Société Agro-Animale Bénino-Arabe Libyenne (SABLI)

Membres du Conseil d'Administration

Camarades : - François ASSOGBAKPE

- Patrice Dofonsou GBEGBELEGBE

- Thomas LAHAMI.

* Commissaire aux Comptes

- Camarade Simone DARBOUX

* Membres de l'Assemblée Générale

Camarades : - François ASSOGBAKPE

- Patrice Dofonsou GBEGBELEGBE

- Thomas LAHAMI

- Gédéon AKIBODE

- Saliou AKADIRI

Article 3. - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

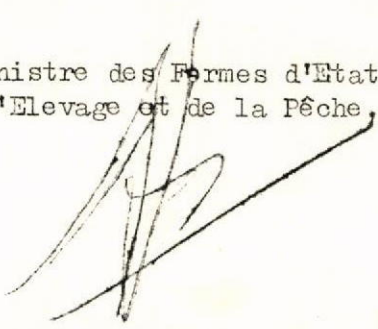
Fait à COTONOU, le 5 Janvier 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Fermes d'Etat,
de l'Elevage et de la Pêche,



Boukary ALIDOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 AMR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 SPD 2 ~~MSEEP~~ 8
autres Ministères 21 ~~DPE-DLC-INSAE~~ 6 ICE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-
FASJEP-BN 6 Membres du CA/~~BELIPECHE~~/SABLI 24 Préfets 6 BCP 1 ~~BELIPECHE~~-
SABLI 4 JORPB 1.-